REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

AUTORITE AERONAUTIQUE

Le Directeur Général



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY

The Director General

CIRCULAIRE N°2026.040/C/CCAA/DG/DSA

LIGNES DIRECTRICES POUR L'ELABORATION DU MANUEL D'EXPLOITATION D'UN FOURNISSEUR DE SERVICES DE LA NAVIGATION AERIENNE AU CAMEROUN

Version 3.0

TABLE DES MATIERES

1. Introduction 2

1.1. Objet 2

1.2. Champ d'application 2

1.3. Historique des modifications 2

1.4. Exigences 2

2. Définitions et abréviations 2

2.1. Définitions 2

2.2. Abréviations 3

3. Contexte 4

4. Dispositions générales 4

5. Élaboration d'un manuel d'exploitation et structure type 5

5.1. Méthode d'élaboration du manuel d'exploitation 5

5.2. Exigences liées à la présentation générale du manuel d'exploitation 6

5.3. Structure type du manuel d'exploitation 7

6. Contenu commun aux différents domaines 7

6.1. Administration du manuel 8

6.2. 1ère Partie : Généralités et administration du fournisseur ANS 8

6.3. 3ème Partie : Programme de formation 10

6.4. 5ème Partie : Plan de contingence 11

6.5. 6ème Partie : Systèmes de gestion (sécurité, qualité, FRMS) 11

6.6. 7ème Partie : Mesures de sûreté 12

6.7. Annexes au manuel 12

7. Contenu spécifique à chaque domaine de la navigation aérienne 15

7.1. Gestion du Trafic Aérien (ATM) 15

7.2. Gestion de l'Information Aéronautique (AIM) 18

7.3. Communication, Navigation, Surveillance (CNS) 20

7.4. Météorologie Aéronautique (MET) 22

7.5. Conception de procédures de vol (PANS-OPS) 25

7.6. Fournisseurs de Services de Recherches et de Sauvetage (SAR) 28

7.7. Cartographie (MAP) 30

8. Contact 33

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

1. INTRODUCTION

1.1. Objet

La présente circulaire a pour objet de définir la structure et le contenu du manuel d'exploitation d'un fournisseur de services de la navigation aérienne et de donner des indications nécessaires à l'élaboration dudit manuel.

1.2. Champ d'application

La présente circulaire s'applique aux domaines de la navigation aérienne (ANS) suivants :

(a) La gestion du trafic aérien (ATM) ;

(b) La gestion de l'information aéronautique (AIM) ;

(c) Les services de communication, navigation, surveillance (CNS) ;

(d) L'assistance météorologique à la navigation aérienne (MET) ;

(e) La conception de procédures de vol aux instruments (PANS-OPS) ;

(f) Les cartes aéronautiques (MAP) ; et

(g) Les recherches et sauvetages (SAR).

1.3. Historique des modifications

Indice modification		Date		Motif(s) de la modification
Version	Révision	Issue	Effectivité	
01	00	27/03/2013	27/03/2013	Instr. 006/CCAA/DG du 27/03/2013 : création initiale
02	00	24/02/2020	24/02/2020	Instr. 001/CCAA/DG/DSA/SDNAA/STA du 24/02/2020 : ajout des exigences relatives aux domaines PANS-OPS, MAP et SAR
03	00	28/09/2026	Dès approbation	Prise en compte des règlements communautaires

1.4. Exigences

(1) Règlement d'exécution N°141/26/CEMAC/C/P/REX-ECANS établissant les règles communes applicables aux fournisseurs de Services de navigation aérienne (REX-ECANS) ;

2. DEFINITIONS ET ABREVIATIONS

2.1. Définitions

(1) **Fournisseur de services de la navigation aérienne (Fournisseur ANS).** Organisme qui fournit un ou plusieurs services de navigation aérienne.

(2) **Services de la navigation aérienne (ANS).** Services assurés au trafic aérien pendant toutes les phases de l'exploitation technique et comprenant la

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

gestion du trafic aérien, les services de communication, navigation et surveillance, les services d'assistance météorologique à la navigation aérienne, les services de recherches et sauvetage, les services d'information aéronautique, les services de cartographie aéronautique et les services de conception des procédures de vol.

2.2. Abréviations

(1)	**ACAS**	Système anticollision embarqué
(2)	**ADS-B**	Surveillance dépendante automatique en mode diffusion
(3)	**ADS-C**	Surveillance dépendante automatique en mode contrat
(4)	**AIC**	Circulaire d'information aéronautique
(5)	**AIM**	Gestion de l'information aéronautique
(6)	**AIP**	Publication d'information aéronautique
(7)	**AIRAC**	Régularisation et contrôle de la diffusion des renseignements aéronautiques
(8)	**AIS**	Service d'information aéronautique
(9)	**ANS**	Service de la navigation aérienne
(10)	**ATFM**	Gestion des courants de trafic aérien
(11)	**ATM**	Gestion du trafic aérien
(12)	**ATN**	Réseau de télécommunications aéronautiques
(13)	**ATS**	Services de la circulation aérienne
(14)	**BNI**	Bureau NOTAM international
(15)	**BRDO**	Banque Régionale de Données OPMET
(16)	**CCAA**	Cameroon Civil aviation Authority
(17)	**CEMAC**	Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale
(18)	**CNS**	Services de communication, navigation, surveillance
(19)	**CRT**	Centre regional de télécommunications
(20)	**CVM**	Centre de veille météorologique
(21)	**FCE**	Formation en cours d'emploi
(22)	**FRMS**	Système de gestion des risques de fatigue
(23)	**MAP**	Cartes aéronautiques
(24)	**MET**	Météorologie aéronautique
(25)	**MSAW**	Avertissement d'altitude minimale de sécurité
(26)	**OACI**	Organisation de l'aviation civile internationale
(27)	**OPMET**	Renseignements météorologiques d'exploitation
(28)	**OSC**	Coordonateur sur les lieux
(29)	**PBN**	Navigation fondée sur les performances

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

(30) **RCC** Centre de coordination de sauvetage

(31) **RMA** Agence de surveillance régionale

(32) **RSC** Centre secondaire de sauvetage

(33) **RVSM** Minimum de séparation verticale réduit

(34) **SAR** Recherches et sauvetage

(35) **SFA** Service fixe aéronautique

(36) **SID** Départ normalisé aux instruments

(37) **SMA** Service mobile aéronautique

(38) **SMQ** Système de gestion de la qualité

(39) **SMS** Système de gestion de la sécurité

(40) **STAR** Arrivée normalisée aux instruments

(41) **STCA** Alerte de conflit à court terme

(42) **SUP AIP** Supplément d'AIP

(43) **SWXC** Centre de météorologie de l'espace

(44) **VAAC** Centre d'avis de cendres volcaniques

(45) **WAFC** Centre mondial de prévisions de zone

3. CONTEXTE

(1) Le REX-ECANS dispose en son paragraphe §3.6.1 (1) qu'un fournisseur ANS élabore et tient à jour un manuel d'exploitation relatif à la fourniture de ses services à l'usage du personnel d'exploitation et destiné à le guider dans ses tâches.

(2) Le fournisseur ANS doit soumettre à l'Autorité Aéronautique, pour acceptation, son manuel d'exploitation qui doit être conforme aux exigences réglementaires en vigueur et contenir toutes les informations pertinentes pour les services qu'il offre.

4. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

(1) Le manuel d'exploitation constitue le document de référence par lequel le fournisseur de services décrit sous une forme pratique et compréhensible, toutes les dispositions prises afin d'assurer en toute sécurité, l'aménagement, le fonctionnement et l'usage des équipements, installations et services de la navigation aérienne nécessaires à son activité. Il lui permet notamment de préciser les rôles, les responsabilités et les procédures, et d'uniformiser les méthodes de travail.

(2) Le fournisseur ANS est responsable des informations contenues dans son manuel d'exploitation. Il est tenu de s'assurer de l'application des dispositions qu'il contient. Ses personnels doivent se l'approprier et l'utiliser pour l'exécution des tâches qui leur sont confiées, et respecter les consignes qui y sont énoncées.

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

(3) Le manuel doit être tenu à jour de manière à demeurer en permanence conforme à la réglementation et aux exigences applicables aux services concernés.

(4) Le manuel doit être amendé à chaque fois que cela est nécessaire, afin que son contenu reste en permanence conforme à l'exploitation.

(5) Une fois accepté, le manuel d'exploitation devient un élément du référentiel propre au fournisseur ANS sur lequel ce dernier sera audité par l'équipe d'audit désignée par l'Autorité Aéronautique. Il doit être rédigé et suivi avec le plus grand soin.

5. ÉLABORATION D'UN MANUEL D'EXPLOITATION ET STRUCTURE TYPE

Cette section présente une méthode d'élaboration et décrit la structure type d'un manuel d'exploitation d'un fournisseur ANS.

5.1. Méthode d'élaboration du manuel d'exploitation

(1) Pour élaborer son manuel d'exploitation, le fournisseur de services de la navigation aérienne respecte au minimum les étapes ci-après :

(a) Identification du référentiel réglementaire applicable à la fourniture des services de la navigation aérienne ;

(b) Description des moyens de production et des services nécessaires à son activité ;

(c) Élaboration des procédures d'exploitation.

5.1.2 Identification du référentiel réglementaire applicable à la fourniture des services de la navigation aérienne

(1) L'une des premières étapes pour l'élaboration du manuel d'exploitation est de procéder à un recensement exhaustif de tous les documents, textes, et règlements applicables à la fourniture des services de la navigation aérienne visés. Ce référentiel constitue la base de l'activité du fournisseur et de l'établissement de ses responsabilités.

5.1.3 Description des moyens de production et des services nécessaires à son activité

(1) Le fournisseur ANS doit au préalable décrire les services et produits fournis ou à fournir dans le cadre de ses activités. Cette description précisera les critères et spécificités qu'il est appelé à fournir.

(2) Le fournisseur ANS établit ensuite la liste de tous les moyens de production et services nécessaires à son activité, et en fournit une description aussi exhaustive, détaillée et précise que possible.

(3) L'un des objectifs essentiels du manuel d'exploitation est de définir et décrire les rôles et les responsabilités, et de répartir les tâches.

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

(4) Les tâches réalisées par un sous-traitant du fournisseur ANS doivent être développées dans le manuel d'exploitation au même titre que les tâches exécutées directement par le fournisseur lui-même ; l'exploitant reste responsable des actions de ses sous-traitants.

5.1.4 Élaboration des procédures d'exploitation

(1) Les procédures d'exploitation décrites dans le manuel doivent permettre de :

(a) indiquer les objectifs et champs d'application de chaque procédure ;

(b) identifier le responsable de chaque activité et tâche, le responsable de la mise en œuvre de chaque procédure et les différents intervenants pour son application ;

(c) décrire les ressources nécessaires ainsi que les méthodes de mise en œuvre du service ;

(d) définir les circonstances qui déclenchent les actions, et le cas échéant la permanence ou la fréquence de ces actions ;

(e) référencer les protocoles et accords éventuels entre le fournisseur ANS et d'autres organismes.

5.2. Exigences liées à la présentation générale du manuel d'exploitation

(1) Le manuel d'exploitation doit être présenté de manière lisible, structuré et correctement agencé afin de faciliter son utilisation, sa consultation, sa mise à jour et son contrôle. Il doit comporter au minimum :

(a) une page de garde qui précisera entre autres :

(i) le titre du Manuel d'exploitation ;

(ii) le logo et nom officiel de l'organisme ;

(iii) les adresses/numéros/fax du siège social ;

(iv) le numéro de l'exemplaire du Manuel ;

(b) un système de pagination permettant l'identification aisée des différentes parties, chapitres et pages du manuel ;

(c) la mention « Manuel d'exploitation », accompagnée de l'identification du fournisseur de services de la navigation aérienne et, le cas échéant, du ou des domaines de services concernés ;

(d) les coordonnées du siège social et/ou de la représentation de l'entité responsable de la fourniture du service ;

(e) une identification permettant de déterminer sans ambiguïté la version, l'édition ou l'amendement applicable du manuel.

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

(2) La mise en page, l'édition et l'organisation du manuel, doivent être conçues de manière à en faciliter la révision et la mise à jour.

(3) Chaque page du manuel devra comporter une cartouche constituée de :

(i) un logo et le nom officiel de l'organisme ;

(ii) la désignation du document ;

(iii) les dates d'édition et d'amendement, le cas échéant ;

(iv) le chapitre du Manex associé ; et

(v) le numéro de la page.

5.3. Structure type du manuel d'exploitation

(1) Le manuel d'exploitation est structuré en sept (07) parties principales, en plus des rubriques réservées à l'administration du manuel et aux annexes.

(2) La structure type d'un manuel d'exploitation est définie comme suit :

	Administration du manuel
1	Généralités et administration du fournisseur ANS
2	Site, installations et équipements
3	Formation
4	Instructions et procédures d'exploitation
5	Plan de contingence
6	Systèmes de gestion (sécurité, qualité, FRMS)
7	Mesures de sûreté
	Annexes au manuel d'exploitation

(3) Si le fournisseur ANS a recours à d'autres documents spécifiques pour compléter son manuel d'exploitation, il devra inclure les informations applicables directement dans les parties concernées du manuel, ou alors y mentionner que tout ou partie de ces documents peut être utilisé en lieu et place des parties concernées du manuel.

(4) Lorsqu'un document distinct est utilisé en lieu et place d'une partie du manuel ou pour compléter celle-ci, le manuel doit clairement identifier ce document, sa référence et les dispositions auxquelles il se rapporte.

6. CONTENU COMMUN AUX DIFFERENTS DOMAINES

Cette section fournit une liste détaillée et structurée de tous les points communs aux domaines de la navigation aérienne visés, et qui doivent impérativement être couverts par le manuel d'exploitation.

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

6.1. Administration du manuel

(1) Les éléments minimums ci-après doivent être inclus dans la section « Administration du manuel » :

(a) Validation et approbation : pages de validation et d'approbation du manuel ;

(b) Champ d'application ;

(c) Procédure de mise à jour du manuel décrivant notamment :

(i) Les sources de mise à jour du manuel ;

(ii) Le processus de validation des mises à jour, y compris les acteurs intervenant dans ce processus ;

(iii) Les moyens d'enregistrement des mises à jour (modèles de fiches, etc.) ;

(d) Relevé des modifications du manuel incluant au minimum la nature de la modification et de ses rectificatifs, le cas échéant, ainsi que les dates d'insertion et d'application de chaque modification ;

(e) Listes de distribution du manuel ;

(f) Liste des pages effectives ;

(g) Responsable du contenu du manuel ;

(h) Sommaire ou table des matières faisant apparaître les principaux titres, parties, chapitres et sous-chapitres du manuel.

6.2. 1ère Partie : Généralités et administration du fournisseur ANS

(1) Les éléments minimums ci-après doivent être inclus à la Partie 1 du manuel :

(a) Objet et portée du manuel ;

(b) Domaine d'application ;

(c) Définitions et sigles :

(i) signification des termes spécifiques utilisés dans le manuel ;

(ii) définition des sigles et abréviations utilisés dans le manuel ;

(d) Liste des référentiels réglementaires applicables et des documents de référence :

(i) Textes législatifs et règlements applicables (nationaux et communautaires) ;

(ii) Documentation OACI :

(A) Annexes

(B) Manuels

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

(C) Procédures complémentaires régionales ; etc.

(iii) Autres dispositions internationales ou régionales applicables ;

(iv) Manuel SMS, si applicable ;

(v) Manuel Qualité, si applicable ;

(vi) Acte juridique ou réglementaire autorisant la fourniture du service ;

(vii) Lettres d'entente, Mémorandums, Accords ;

(viii) Autres manuels pertinents.

(e) Organisation du fournisseur de service :

(i) Organigramme du fournisseur ANS, y compris les relations entre ses différentes structures (services) internes et montrant les liens hiérarchiques ;

(ii) Description des missions du fournisseur de service ;

(iii) Description du service fourni par le fournisseur ANS :

(A) type de service fournis ;

(B) horaires de service ;

(C) capacité ATC déclarée (domaine ATS uniquement) ; etc.

(iv) Méthodologie d'élaboration des tableaux de service (applicable à tous les fournisseurs ANS à l'exception des domaines PANS-OPS et MAP)

(f) Fonctions, responsabilités et qualifications du personnel d'encadrement, y compris les dispositions relatives à la continuité du service ;

(g) Description précise des postes de travail opérationnels et de la répartition des tâches ;

(h) Description de la méthodologie ou des critères utilisés pour déterminer le nombre minimum de personnels requis par domaine fonctionnel ;

(i) Exigences en ce qui concerne le personnel opérationnel :

(i) nombre minimum de personnel requis par domaine fonctionnel ;

(ii) heures de travail ;

(iii) répartition des quarts ;

(iv) dispositions relatives à la continuité du service ; etc.

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

(j) Gestion de la fatigue du personnel ATC (domaine ATS uniquement) :

(i) mécanisme d'attribution des tâches non prévues (domaine ATS uniquement) ;

(ii) limitations des temps de service et des périodes libres minimales, le cas échéant (domaine ATS uniquement) ;

(iii) mécanisme de gestion des dérogations en cas de circonstances imprévues ou exceptionnelles prévues (domaine ATS uniquement).

6.3. 3ème Partie : Programme de formation

(1) Les éléments minimums ci-après doivent être inclus à la Partie 3 du manuel :

(a) Conditions d'admission ;

(b) Conditions de recrutement ou d'affectation pour chaque poste identifié, lorsque applicable ;

(c) Qualifications requises ;

(d) Description des formations et qualifications requises pour les différentes catégories de personnel ;

(e) Programme de formation :

(i) Mesures pour l'insertion en milieu professionnel ;

(ii) Formation initiale ;

(iii) Formation spécialisée, lorsque requise ;

(iv) Formation en cours d'emploi (FCE) ;

(v) Contrôle et maintien de compétences ;

(vi) Formation continue ;

(f) Dossiers de formation : modalités de constitution, de tenue, de mise à jour et de conservation des dossiers de formation du personnel ;

(g) Exercices SAR (applicable uniquement au SAR).

(2) Lorsqu'un programme ou manuel de formation distinct est utilisé, sa référence doit être clairement mentionnée dans le manuel d'exploitation. Le document concerné doit être soumis à la CCAA pour acceptation conformément aux dispositions réglementaires applicables.

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

6.4. 5ème Partie : Plan de contingence

(1) Cette section contient toutes les dispositions relatives à la gestion des situations exceptionnelles, notamment :

(a) Dispositions relatives à la gestion des situations de fonctionnement en mode dégradé ;

(b) Dispositions relatives à la gestion des situations de pannes ;

(c) Dispositions relatives au retour en situation normale ;

(d) Dispositions relatives aux situations d'urgence ;

(e) Dispositions relatives à la gestion des grands événements ;

(f) Dispositions relatives à la dégradation de la capacité opérationnelle en termes de ressources humaines.

6.5. 6ème Partie : Systèmes de gestion (sécurité, qualité, FRMS)

(1) Cette partie décrit les dispositions mises en place par le fournisseur ANS pour assurer :

(a) la gestion de la sécurité ;

(b) le management de la qualité des services fournis ;

(c) la gestion des risques liés à la fatigue (domaine ATS uniquement).

(2) Cette partie n'est pas applicable au domaine SAR.

(3) Les systèmes de gestion de la sécurité, de management de la qualité et des risques liés à la fatigue peuvent être décrits séparément ou dans le cadre d'un système intégré, sous réserve que les exigences applicables à chacun d'eux soient clairement identifiées.

(4) Lorsque ces systèmes de gestion sont décrits dans des manuels distincts, le manuel d'exploitation doit identifier ces documents et préciser leur titre, référence, numéro d'édition, indice d'amendement ainsi que les dispositions auxquelles ils se rapportent. Ces références doivent être tenues à jour.

(5) Les documents des systèmes de gestion concernés doivent être soumis à la CCAA pour acceptation conformément aux dispositions réglementaires applicables.

(6) Les éléments minimums ci-après doivent être pris en compte :

(a) Politique et objectifs de sécurité/qualité/FRMS du fournisseur ANS ;

(b) Structure et organisation du système de gestion de la sécurité ;

(c) Système d'assurance sécurité/qualité/FRMS ;

(d) Promotion de la sécurité/qualité/FRMS (formation, communication)

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

6.6. 7ème Partie : Mesures de sûreté

(1) Cette partie décrit les mesures mises en œuvre par le fournisseur ANS pour protéger les personnels, les installations, les équipements, les systèmes, les données, les informations et les documents nécessaires à la fourniture des services de la navigation aérienne contre les actes d'intervention illicite, les accès non autorisés et les autres menaces en matière de sûreté.

(2) Les mesures décrites doivent être conformes au Programme national de sûreté de l'aviation civile ainsi qu'aux autres exigences nationales applicables.

(3) Cette partie n'est pas applicable au domaine SAR.

6.7. Annexes au manuel

6.7.1 Annexes communes

(1) Les annexes communes doivent comprendre, selon leur applicabilité :

(a) un annuaire des contacts opérationnels, comprenant notamment :

(i) les responsables du fournisseur ANS ;

(ii) les services techniques du fournisseur ANS ;

(iii) le gestionnaire d'aérodrome ;

(iv) les compagnies aériennes concernées, le cas échéant ;

(v) les organismes partenaires et les autres contacts utiles ;

(b) la liste des usagers du service ;

(c) les fiches réflexes nécessaires à la gestion des situations particulières, des situations d'urgence ou des modes dégradés ;

(d) les modèles de formulaires, de registres, de comptes rendus et de fiches utilisés dans le cadre des activités opérationnelles ;

(e) les tableaux synthétiques nécessaires à la compréhension des processus décrits dans le manuel ;

(f) les accords, protocoles, lettres d'entente et mémorandums conclus avec les autres services ou organismes ;

(g) les spécimens des produits et des documents opérationnels pertinents ;

(h) tout autre document nécessaire à la compréhension ou à la mise en œuvre des procédures décrites dans le manuel ;

(i) la documentation relative aux systèmes de gestion (sécurité, qualité, sûreté), le cas échéant ;

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

(2) Les annexes doivent être identifiées, référencées, tenues à jour et soumises aux mêmes dispositions de maîtrise documentaire que le manuel d'exploitation.

6.7.2 Annexes particulières au domaine CNS

(1) En plus des éléments cités au §6.7.1, l'annexe ci-après doit être prise en compte dans le domaine CNS :

(a) Politique de maintenance du fournisseur de services CNS

6.7.3 Annexes particulières au domaine ATS

(1) En plus des éléments cités au §6.7.1, les annexes ci-après doivent être prises en compte dans le domaine ATS :

(a) la liste des aéronefs basés sur l'aéroport, lorsqu'elle est applicable ;

(b) les modèles de fiches, de strips, de registres et de comptes rendus opérationnels utilisés ;

(c) les accords de coordination avec les organismes ATS adjacents et les autres services concernés ;

(d) les fiches réflexes applicables aux situations d'urgence et aux modes dégradés ;

(e) les plans de mesure d'exception applicables ;

(f) la documentation du système de gestion des risques de fatigue (FRMS), le cas échéant

6.7.4 Annexes particulières au domaine PANS-OPS

(1) En plus des éléments cités au §6.7.1, les annexes ci-après doivent être prises en compte dans le domaine PANS-OPS :

(a) le modèle de rapport technique de conception d'une procédure de vol ;

(b) les modèles de fiches de validation au sol et, le cas échéant, de validation en vol ;

(c) les formulaires de vérification et d'approbation utilisés au cours du processus de conception ;

(d) les accords conclus avec les organismes participant à la conception, à la validation ou à la publication des procédures de vol.

6.7.5 Annexes particulières au domaine SAR

(1) En plus des éléments cités au §6.7.1, les annexes ci-après doivent être prises en compte dans le domaine SAR :

(a) un tableau synthétique du déroulement d'une opération SAR ;

(b) les modèles et les formats des messages SAR et ATS associés ;

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

(c) le modèle de rapport d'une opération SAR ;

(d) les accords SAR conclus avec les organismes nationaux, régionaux ou internationaux concernés ;

(e) les fiches réflexes applicables aux différentes phases d'urgence ;

(f) les listes de contacts et de moyens mobilisables dans le cadre des opérations SAR.

6.7.6 Annexes particulières au domaine AIM/AIS

(1) En plus des éléments cités au §6.7.1, les annexes ci-après doivent être prises en compte dans le domaine AIM/AIS :

(a) un schéma synthétique du processus de traitement des données et des informations aéronautiques, depuis leur collecte jusqu'à leur publication ou leur diffusion ;

(b) la liste des fournisseurs et des origines de données aéronautiques ainsi que leurs coordonnées ;

(c) les modèles de demandes de publication, de modification ou de suppression des données et informations aéronautiques ;

(d) les modèles de fiches de vérification, de validation, de traçabilité et de notification des erreurs ;

(e) des spécimens ou des références aux produits AIS applicables, notamment l'AIP, les amendements AIP, les suppléments AIP, les AIC et les NOTAM ;

(f) les formulaires utilisés pour le traitement des réclamations et des retours d'information des utilisateurs.

6.7.7 Annexes particulières au domaine MAP

(1) En plus des éléments cités au §6.7.1, les annexes ci-après doivent être prises en compte dans le domaine CNS :

(a) un tableau synthétique du processus de conception, de vérification, de validation, d'approbation et de publication d'une carte aéronautique ;

(b) des spécimens des cartes correspondant aux activités du fournisseur ;

(c) les modèles de fiches de collecte, de vérification et de validation des données utilisées pour la conception des cartes ;

(d) les modèles de fiches de vérification et de validation des cartes aéronautiques ;

(e) les modèles de fiches de gestion des erreurs, des réclamations et des actions correctives relatives aux produits cartographiques.

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

7. CONTENU SPECIFIQUE A CHAQUE DOMAINE DE LA NAVIGATION AERIENNE

Cette section détaille tous les points spécifiques à chacun des domaines de la navigation aérienne visés, qui doivent également impérativement être couverts par le manuel d'exploitation.

7.1. Gestion du Trafic Aérien (ATM)

7.1.1 2ème Partie : Site, installations et équipements

(1) Les éléments minimums ci-après doivent être inclus à la Partie 2 du manuel d'un fournisseur ATS

(a) Description du site à partir duquel le service est fourni :

(i) Localisation du site ;

(ii) Présentation physique de l'aéroport, le cas échéant :

(A) Plan de masse ;

(B) Données caractéristiques ;

(C) Heures de fonctionnement ;

(D) Phénomènes aérologiques locaux.

(iii) Infrastructure de l'aéroport, le cas échéant :

(A) Description des aires ;

(B) Aides visuelles.

(iv) Aérodromes voisins le cas échéant :

(A) Indicateurs d'emplacement ;

(B) Heures de fonctionnement ;

(C) Fréquences de travail ;

(D) Radiales et distances par rapport au VOR de l'aérodrome de référence, le cas échéant.

(b) Géographie de l'espace aérien :

(i) Description de l'espace aérien relevant de la responsabilité du centre ;

(ii) Description et classification des différents espaces ;

(iii) Espaces à statut particuliers ;

(iv) Espaces aériens adjacents.

(c) Moyens :

(i) Moyens de communications pour le service mobile aéronautique (SMA) ;

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

(ii) Moyens de communications pour le service fixe aéronautique (SFA) ;

(iii) Moyens de communications pour les coordinations au sol avec les entités autres que les organismes ATS ;

(iv) Moyens de radionavigation, d'approche et d'atterrissage ;

(v) Moyens de surveillance, le cas échéant ;

(vi) Moyens d'enregistrement, de traitement et d'archivage des enregistrements ;

(vii) Moyens de traitement des messages ATS ;

(viii) Moyens utilisés pour la formation ;

(ix) Énergie et réseau secouru ;

(d) Description de l'environnement de travail :

(i) Installations et équipements du (ou des) position(s) de travail ;

(ii) Installations et équipements hors position(s) de travail ;

(iii) Installations et équipements liés à l'aménagement des conditions de travail.

7.1.2 4ème Partie : Instructions et procédures d'exploitation

(1) Les éléments minimums ci-après, applicables en fonction du type de service fourni, doivent être inclus à la Partie 4 du manuel d'un fournisseur ATS :

(a) Procédures de contrôle d'aérodrome ;

(b) Procédures de contrôle d'approche ;

(c) Procédures de contrôle en route ;

(d) Procédures de coordination avec d'autres organismes :

(i) services d'information aéronautique ;

(ii) services d'assistance météorologique ;

(iii) organismes ATS adjacents ;

(iv) gestionnaire d'aérodrome, le cas échéant ;

(v) autorités militaires, le cas échéant ;

(vi) exploitants d'aéronefs ; etc.

(e) Procédure de calage altimétrique ;

(f) Méthodes et minimums de séparation ;

(g) Procédures de surveillance (ADS-B/C, radar, etc.), le cas échéant ;

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

(h) Procédures de fourniture des informations en vol :

(i) information de trafic ;

(ii) renseignements météorologiques ;

(iii) renseignements sur les activités volcaniques ; etc.

(i) Procédures en cas d'urgence ou de situations fortuites :

(i) Intervention illicite ;

(ii) Menace à la bombe ;

(iii) Descente forcée d'un aéronef ;

(iv) Interruption des communications Air-Sol ;

(v) Aéronef égaré ou non identifié ;

(vi) Interception d'aéronefs civils ;

(vii) Vidange de carburant en vol ;

(viii) Urgence carburant ;

(ix) Situations fortuites dans les radiocommunications ;

(x) Séparation d'urgence ;

(xi) Procédures STCA ;

(xii) Procédures ACAS ;

(xiii) Procédures MSAW ;

(xiv) Etc.

(j) Procédures de déclenchement des phases d'alerte ;

(k) Procédures de présentation et de mise à jour des données de plan de vol et de contrôle ;

(l) Procédures de communications et phraséologie ;

(m) Procédures de surveillance du RVSM, le cas échéant, prenant en compte entre autres :

(i) recueil des larges écarts de hauteur ;

(ii) recueil des manques de coordination ;

(iii) communication ultérieure à l'agence de surveillance régionale (RMA) ;

(n) Procédures de coordination des activités qui présentent un danger potentiel pour les aéronefs civils ;

(o) Procédures de détermination et de suivi de la capacité ATC (capacité déclarée et capacité opérationnelle) ;

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

(p) Procédures de gestion des courants de trafic aérien (ATFM), le cas échéant ;

(q) Procédures de mise en service de nouvelles installations et équipements ;

(r) Procédures d'alerte des services de la maintenance ;

(s) Procédures de compte-rendu des événements ATS ;

(t) Procédures de traitement des enregistrements ;

(u) Procédures de tenue du registre de marche du service ;

(v) Procédures de distribution des documents opérationnels :

(i) avis ;

(ii) renseignements ;

(iii) instructions de service ;

(iv) ordonnances ; etc.

(w) Consignes locales d'exploitation.

7.2. Gestion de l'Information Aéronautique (AIM)

7.2.1 2ème Partie : Site, installations et équipements

(1) Les éléments minimums ci-après doivent être inclus à la Partie 2 du manuel d'un fournisseur AIM :

(a) Description de la zone de responsabilité de l'unité AIS ;

(b) Description de la zone de couverture de l'unité AIS ;

(c) Présentation de l'AIP de la zone de responsabilité de l'unité AIS ;

(d) BNI de rattachement, le cas échéant ;

(e) Moyens :

(i) Moyens de communications pour le service fixe aéronautique (SFA) ;

(ii) Moyens de recueil, de vérification, de traitement, et d'archivage des informations ;

(iii) Moyens et installations utilisés pour la consultation et le briefing ;

(iv) Moyens de liaison avec le BNI de rattachement, le cas échéant.

(f) Description de l'environnement de travail :

(i) Installations et équipements du (ou des) position(s) de travail ;

(ii) Installations et équipements hors position(s) de travail ;

(iii) Installations et équipements liés à l'aménagement des conditions de travail.

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

7.2.2 4ème Partie : Instructions et procédures d'exploitation

(1) Les éléments minimums ci-après doivent être inclus à la Partie 4 du manuel d'un fournisseur AIM :

(a) Procédure de tenue du registre de marche du service ;

(b) Procédures de coordination pour la collecte et la vérification des informations :

(i) MoU (Memorandum of Understanding) avec les différents *partenaires du centre ou autres organismes extérieurs* ;

(ii) Coordination avec les centres voisins pour la coordination et la gestion des situations de contingences ;

(iii) Coordination avec les services du centre ayant une relation du type client-fournisseur.

(c) Procédure pour la tenue à jour de l'AIP

(i) AIC ;

(ii) NOTAM Perm ;

(iii) amendement ;

(iv) SUP AIP ;

(v) cartes aéronautiques ; etc.

(d) Procédure de mise à jour des données numériques :

(i) entités d'aérodromes ;

(ii) obstacles de terrain ; etc.

(e) Procédure relative à l'acquisition, à l'accès, au suivi et au contrôle des AIP étrangers de la zone de couverture ;

(f) Procédures relatives au NOTAM SYSTEM :

(i) recueil des informations ;

(ii) élaboration des demandes de NOTAM ;

(iii) traitement des NOTAM reçus du BNI de rattachement ;

(iv) traitement des données et qualité ;

(g) Procédures relatives à la gestion des informations avant, pendant et après le vol, si applicable ;

(h) Procédures relatives au système AIRAC ;

(i) Procédures relatives aux cartes aéronautiques, notamment les dispositions relatives à leur exploitation et aux planches murales.

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

(j) Procédures relatives à l'assurance qualité (ces aspects peuvent être traités dans le cadre du système qualité du fournisseur AIS dans la partie 6 du manuel) :

(i) Procédures de traitement des réclamations et plaintes ;

(ii) Procédures de traitement des demandes de publication de données statiques (AIP, AIC, SUP AIP et amendements AIP) ;

(iii) Procédures relatives à l'enregistrement et à la traçabilité des données aéronautiques ;

(iv) Procédures de gestion des données WGS-84 ;

(v) Procédures de gestion des erreurs relatives aux données et informations aéronautiques.

7.3. Communication, Navigation, Surveillance (CNS)

7.3.1 2ème Partie : Site, installations et équipements

(1) Les éléments minimums ci-après doivent être inclus à la Partie 4 du manuel d'un fournisseur CNS :

(a) Description des équipements CNS par fonction (fonctions Communications (C), Navigation (N), Surveillance (S) et Autres fonctions), notamment :

(i) localisation ;

(ii) caractéristiques techniques ;

(iii) exigences en termes de servitudes radioélectriques ;

(iv) exigences pour l'installation, la maintenance et la calibration ;

(v) logistique :

(b) Description des réseaux ATN, les protocoles utilisés et leurs différents circuits, le cas échéant ;

(c) Description des moyens d'intervention sur les équipements CNS :

(i) Équipements de Communications (C) ;

(ii) Équipements de Navigation (N) ;

(iii) Équipements de Surveillance (S) ;

(iv) Autres équipements :

(A) réseaux informatiques

(B) Alimentation des systèmes CNS critiques ; etc.

(d) Description de l'environnement de travail :

(i) Installations et équipements du (ou des) position(s) de travail ;

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

(ii) Installations et équipements hors position(s) de travail ;

(iii) Installations et équipements liés à l'aménagement des conditions de travail.

7.3.2 4ème Partie : Instructions et procédures d'exploitation

(1) Les éléments minimums ci-après doivent être inclus à la Partie 4 du manuel d'un fournisseur CNS :

(a) Procédures de coordination :

(i) Coordination avec les différents partenaires du centre ou autres organismes extérieurs ;

(ii) Coordination avec les centres voisins pour la coordination et la gestion des situations de contingences ;

(iii) Coordination avec les services du centre ayant une relation du type client-fournisseur.

(b) Procédures d'installation des équipements de CNS ;

(c) Procédures de mise en service des équipements de CNS ;

(d) Procédures de remise en service des équipements de CNS après une intervention des services de la maintenance ;

(e) Procédures de maintenance des équipements de CNS :

(i) Maintenance préventive ;

(ii) Maintenance curative.

(f) Procédures pour la maintenance des équipements de CNS déportés ;

(g) Procédures de surveillance du bon fonctionnement des équipements de CNS ;

(h) Procédures d'alerte des services de la maintenance des équipements de CNS ;

(i) Procédures relatives aux mesures de sécurité et de sûreté pendant les opérations de la maintenance ;

(j) Procédures de calibration des aides à la navigation aérienne ;

(k) Procédures d'étalonnage des appareils de mesure ;

(l) Procédures de gestion de pièces de rechange ;

(m) Procédures pour la tenue du registre de marche du service ;

(n) Procédures de distribution des documents opérationnels :

(i) avis ;

(ii) renseignements ;

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

(iii) instructions de service ;

(iv) ordonnances ; etc.

(o) Procédure de gestion des cas de brouillages ;

(p) Procédure d'évaluation d'un nouveau site identifié pour une installation radioélectrique ;

(q) Procédures d'exploitation et de maintenance du réseau ATN ;

(r) Mécanisme de surveillance de la conformité des activités de maintenance CNS déléguées aux prestataires externes, le cas échéant ;

(s) Mécanisme d'évaluation et d'amélioration de la disponibilité et de la fiabilité des équipements CNS ;

(t) Mécanisme d'élaboration du planning d'entretien préventif annuel des équipements CNS.

7.4. Météorologie Aéronautique (MET)

7.4.1 2ème Partie : Site, installations et équipements

(1) Les éléments minimums ci-après doivent être inclus à la Partie 2 du manuel d'un fournisseur MET :

(a) Présentation du site ;

(b) Plan de masse de l'aérodrome ;

(c) Renseignements sur les pistes ;

(d) Constantes de la station ;

(e) Cartes de repères de visibilité certifiées par un organisme agrée ;

(f) Données climatologiques aéronautiques locales (sur une période d'au moins 05 ans) ;

(g) Aérodromes et stations météorologiques voisins :

(i) noms ;

(ii) horaires d'ouverture et de fermeture ;

(h) Centres de Veille Météorologique (CVM) de rattachement y compris les moyens de liaison ;

(i) Centres de veille météorologiques voisins, y compris les moyens de liaisons ;

(j) Observatoire Volcanologique associé, y compris les moyens de liaison ;

(k) Centre d'Avis des Cendres Volcaniques (VAAC) de rattachement, y compris les moyens de liaison ;

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

(l) Centre Mondial de Prévisions de Zone (WAFC) de rattachement, y compris les moyens de liaison ;

(m) Centre Régional de Télécommunications (CRT) de rattachement, y compris les moyens de liaison ;

(n) Banque Régionale de Données OPMET (BRDO) de rattachement, y compris les moyens de liaison ;

(o) Centre de météorologie de l'espace (SWXC) de rattachement, y compris les moyens de liaison ;

(p) Moyens Techniques :

(i) Moyens pour l'élaboration des prévisions météorologiques y compris les SIGMET ;

(ii) Moyens pour les observations météorologiques ;

(iii) Moyens pour la veille météorologique d'aérodrome ;

(iv) Moyens pour l'archivage des données météorologiques ;

(v) Moyens pour la réception et la transmission des données météo ;

(vi) Moyens pour la consultation et le briefing des équipages des équipages ;

(vii) Moyens pour l'élaboration des renseignements climatologiques aéronautiques ;

(q) Description de l'environnement de travail :

(i) Installations et équipements du (ou des) position(s) de travail ;

(ii) Installations et équipements hors position(s) de travail ;

(iii) Installations et équipements liés à l'aménagement des conditions de travail.

7.4.2 4ème Partie : Instructions et procédures d'exploitation

(1) Les éléments minimums ci-après doivent être inclus à la Partie 4 du manuel d'un fournisseur MET :

(a) Procédures de coordination :

(i) MoU avec les différents partenaires du centre ou autres organismes extérieurs :

(A) gestionnaire de l'aéroport ;

(B) armée de l'air ;

(C) centre de formation technique ;

(D) Direction de la Météorologie Nationale ;

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

(E) CVM ;

(F) VAAC ;

(G) WAFC ;

(H) Observatoire Volcanologique ; etc.

(ii) Coordination avec les centres voisins pour la coordination et la gestion des situations de contingences ;

(iii) Coordination avec les services du centre ayant une relation du type client-fournisseur :

(A) service de la circulation aérienne ;

(B) service de maintenance dans le cas où la maintenance des équipements MET est externalisée ;

(C) service d'information aéronautique ;

(D) service de génie civil ;

(E) service d'aérodrome ;

(F) service en charge de l'administration des réseaux et systèmes d'information ; etc.

(b) Procédures pour l'élaboration de tous types de prévisions météorologiques aéronautiques y compris les SIGMET et de leurs amendements éventuels ;

(c) Procédures de validation de tous types de prévisions météorologiques aéronautiques y compris les SIGMET et de leurs amendements éventuels ;

(d) Procédures de réalisation pour tous types d'observations météorologiques aéronautiques ;

(e) Procédures de validation pour tous types d'observations météorologiques aéronautiques ;

(f) Procédures pour la veille météorologique d'aérodrome ;

(g) Procédures relatives à la protection météorologique des vols ;

(h) Procédures relatives à la collecte, l'échange et l'archivage des données et produits météorologiques ;

(i) Procédures relatives au report des erreurs de mesure et/ou des pannes des équipements météorologiques ;

(j) Procédures de mise en service de nouvelles installations et équipements ;

(k) Procédures de surveillance du bon fonctionnement des équipements ;

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

(l) Procédures de maintenance des équipements météorologiques ;

(m) Procédure d'alerte des services de la maintenance ;

(n) Procédure relative aux mesures de sécurité pendant les opérations de maintenance ;

(o) Procédures pour l'utilisation des moyens techniques ;

(p) Procédures pour la tenue du registre de marche du service ;

(q) Procédures de distribution des documents opérationnels :

(i) avis ;

(ii) renseignements ;

(iii) instructions de service ;

(iv) ordonnances ; etc.

(r) Procédure d'étalonnage des équipements ;

(s) Procédures relatives à la mise en œuvre du SMQ ;

(t) Procédures relatives à la qualification au maintien des compétences du personnel ;

(u) Dispositions relatives aux consignes locales d'exploitation.

7.5. Conception de procédures de vol (PANS-OPS)

7.5.1 2ème Partie : Site, installations et équipements

(1) Les éléments minimums ci-après doivent être inclus à la Partie 2 du manuel d'un fournisseur PANS-OPS :

(a) Description du site à partir duquel le service est fourni : localisation du site (nom, adresse, situation) ;

(b) Moyens :

(i) Outils/logiciels utilisés pour la conception des procédures de vol aux instruments ;

(ii) Outils/logiciels utilisés pour le traitement des données de terrain et d'obstacle utilisés dans le cadre de la conception des procédures de vol ;

(iii) Moyens utilisés pour la collecte et la vérification de données d'obstacles ;

(iv) Base de données d'obstacles ;

(v) Modèles numériques de terrain utilisés ;

(vi) Moyens utilisés pour la validation en vol des procédures de vol aux instruments, le cas échéant ;

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

(vii) Moyens utilisés pour la conservation de la documentation liée à la conception des procédures de vol aux instruments ;

(viii) Moyens utilisés pour la formation sur site des concepteurs de procédures de vol ;

(c) Description de l'environnement de travail :

(i) Installations et équipements du (ou des) position(s) de travail ;

(ii) Installations et équipements hors position(s) de travail ;

(iii) Installations et équipements liés à l'aménagement des conditions de travail.

7.5.2 4ème Partie : Instructions et procédures d'exploitation

(1) Les éléments minimums ci-après doivent être inclus à la Partie 4 du manuel d'un fournisseur PANS-OPS :

(a) Description du processus global de conception des procédures de vol utilisé par le fournisseur de service PANS-OPS ;

(b) Conditions de démarrage d'un projet de conception et coordination initiale avec le gestionnaire du projet :

(i) Évaluation des demandes de création ou de modification des procédures de vols aux instruments ;

(ii) Définition du contenu d'un contrat entre le fournisseur de services PANS-OPS et le gestionnaire du projet de conception incluant les ressources financières et matérielles mobilisées et les activités d'établissement des procédures de vols ;

(iii) Disposition relative à l'assurance de la disponibilité des données de conception

(A) points WGS-84 pour les procédures de vol PBN ;

(B) données numériques de terrain ;

(C) données d'infrastructures ;

(D) donnée d'aides à la navigation aérienne ;

(iv) Disposition relative à l'homologation de la piste et du bon état de fonctionnement des aides pour les procédures de vol envisagées ;

(v) Disposition relative à l'acceptation du projet par les parties prenantes et l'Autorité Aéronautique avant démarrage de la conception ;

(vi) Planification des activités liées au projet de conception qui incombe au fournisseur de services PANS-OPS.

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

(c) Procédures de collecte et de validation des données aéronautiques nécessaires à la conception, la modification et la maintenance d'une procédure de vol aux instruments :

(i) Types de données aéronautiques et leurs sources ;

(ii) Méthode d'acquisition de ces données incluant les lettres d'accords avec les sources de données ;

(iii) Méthode de vérification et de validation de ces données.

(d) Procédures de conception d'une procédure de vol aux instruments ;

(e) Procédure de validation au sol des procédures de vol aux instruments ;

(f) Procédure de validation en vol des procédures de vol aux instruments et coordination avec l'organisme de validation en vol, le cas échéant :

(i) Types de validation en vol effectués ;

(ii) Conditions nécessitant la validation en vol ;

(iii) Ressources humaines et matérielles impliquées dans la validation en vol ;

(iv) Documentation à fournir par le concepteur en vue de la validation en vol ;

(v) Documentation de sortie de la validation en vol ;

(vi) Description du processus de validation en vol, au cas où le fournisseur de services PANS-OPS effectue lui-même la validation en vol ;

(vii) Lettre d'accord entre le fournisseur de services PANS-OPS et l'organisme de validation en vol, le cas échéant

(g) Procédures de coordination :

(i) Coordination avec le gestionnaire du projet :

(A) participation aux études de sécurité ;

(B) transmission des éléments nécessaires à l'approbation des procédures de vol aux instruments ;

(C) consultation des parties prenantes en vue de la validation de l'étude de définition et de la conception de procédure de vol

(ii) Coordination avec l'AIS en vue de la publication de la procédure de vol conçue et approuvée par l'Autorité Aéronautique ;

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

(h) Procédures de maintenance continue et périodique d'une procédure de vol aux instruments ;

(i) Procédure de gestion de la documentation liée à la conception des procédures de vol y compris l'archivage ;

(j) Procédure de validation des outils logiciels, le cas échéant.

7.6. Fournisseurs de Services de Recherches et de Sauvetage (SAR)

7.6.1 2ème Partie : Site, installations et équipements

(1) Les éléments minimums ci-après doivent être inclus à la Partie 2 du manuel d'un fournisseur SAR :

(a) Description du site à partir duquel le service est fourni : localisation du site (nom, adresse, situation, etc.) ;

(b) Moyens :

(i) Moyens aériens :

(A) Moyens permanents ;

(B) Moyens complémentaires ;

(C) Moyens occasionnels ;

(ii) Moyens maritimes ;

(iii) Moyens terrestres ;

(c) Description de l'environnement de travail au RSC/RCC :

(i) Installations et équipements du (ou des) position(s) de travail ;

(ii) Installations et équipements hors position(s) de travail ;

(iii) Installations et équipements liés à l'aménagement des conditions de travail.

7.6.2 4ème Partie : Instructions et procédures d'exploitation

(1) Les éléments minimums ci-après doivent être inclus à la Partie 4 du manuel d'un fournisseur SAR :

(a) Procédures relatives à l'alerte :

(i) Sources d'alerte ;

(ii) Types de phases d'urgence ;

(iii) Montée en puissance du RCC ;

(iv) Messages de phase d'urgence :

(A) Messages envoyés par les services de contrôle de la circulation aérienne ;

(B) Messages de déclenchement de phase émis par le RCC ;

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

(C) Messages d'alerte Cospas-Sarsat ;

(D) Autres messages.

(b) Procédures relatives aux recherches :

(i) Recueil de renseignements ;

(ii) Plan de vol, déroulement du vol et intentions du pilote ;

(iii) Interrogation des aérodromes ;

(iv) Interrogation des Organismes de la Circulation Aérienne :

(A) Base de données de contacts aérodromes / organismes de la circulation aérienne ;

(B) Témoignages ;

(C) Autres renseignements ;

(D) Appel à la radiodiffusion et à la télévision.

(v) Détermination de la zone possible ;

(vi) Détermination du RCC responsable des opérations ;

(vii) Coordination entre RCCs :

(A) RCC directeur et RCC associé ;

(B) Rôle et fonction des RCC associés ;

(viii) Détermination de la zone probable :

(A) Concept ;

(B) Incertitudes en fonction des moyens de navigation ;

(C) La position approximative de l'aéronef est connue ;

(D) L'heure approximative de l'accident et la route prévue sont connues ;

(E) Seule la route prévue de l'aéronef est connue ;

(F) Cas de réception d'une balise par un aéronef en vol ;

(G) Cas d'un amerrissage forcé ;

(H) Autres situations.

(ix) Planification des recherches :

(A) Choix des moyens de recherche ;

(B) Préavis de décollage des moyens SAR ;

(C) Détermination et affectation des zones aériennes de recherches ;

(x) Engagement des moyens ;

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

(xi) Briefing aux équipages ;

(xii) Informations transmises aux services de la circulation aérienne ;

(xiii) Relais radio ;

(xiv) Coordonnateur sur les lieux (OSC).

(c) Procédures relatives au sauvetage ;

(d) Procédures relatives à la clôture des opérations SAR :

(i) Fin de la situation de phase d'urgence ;

(ii) Aéronef en détresse localisé ;

(iii) Aéronef en détresse non localisé ;

(iv) Mesures à prendre lors de la clôture ou de la suspension ;

(e) Procédures relatives à la réouverture d'un cas suspendu ;

(f) Procédures de gestion des cas d'accident aérien sur un aérodrome ou son voisinage ;

(g) Procédures de communication de renseignements à des tiers :

(i) Responsables politiques / Hiérarchie ;

(ii) Renseignements communiqués aux médias ou au public ;

(iii) Familles des victimes ;

(iv) Autres parties intéressées ;

(v) Autres personnes diverses ;

(h) Comptes rendus d'opérations :

(i) Généralités ;

(ii) Comptes rendus des unités SAR au RCC ;

(iii) Comptes rendus du RCC à d'autre(s) instance(s).

(i) Procédures de coordination et d'emploi des moyens aériens.

7.7. Cartographie (MAP)

7.7.1 2ème Partie : Site, installations et équipements

(1) Les éléments minimums ci-après doivent être inclus à la Partie 2 du manuel d'un fournisseur MAP :

(a) Description du site à partir duquel le service est fourni : localisation du site (nom, adresse, situation) ;

(b) Moyens :

(i) Outils et logiciels utilisés pour la conception et la production des cartes aéronautiques ;

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

(ii) Moyens utilisés pour la collecte, la vérification et le stockage des données utilisées pour la conception des cartes aéronautiques ;

(iii) Moyens utilisés pour le traitement des données nécessaires à la conception et à la production des cartes aéronautiques ;

(iv) Moyens utilisés pour la conservation et l'archivage de la documentation liée à la conception des cartes aéronautiques ;

(v) Moyens utilisés pour la formation sur site des concepteurs de cartes aéronautiques ;

(vi) Moyens électroniques utilisés pour l'échange des données aéronautiques et des cartes aéronautiques ;

(c) Description de l'environnement de travail :

(i) Installations et équipements du (ou des) position(s) de travail ;

(ii) Installations et équipements hors position(s) de travail ;

(iii) Installations et équipements liés à l'aménagement des conditions de travail.

7.7.2 4ème Partie : Instructions et procédures d'exploitation

(1) Les éléments minimums ci-après doivent être inclus à la Partie 4 du manuel d'un fournisseur MAP :

(a) Description du processus global de conception des cartes aéronautiques utilisé par le fournisseur de service MAP ;

(b) Procédures de collecte, de vérification et de validation des données utilisées pour la conception des cartes aéronautiques ;

(c) Procédures de coordination :

(i) Coordination avec les sources de données aéronautiques pour la collecte et la vérification des données, incluant les lettres d'accord avec les sources de données ;

(ii) Coordination avec les fournisseurs de services d'information aéronautique pour la publication des cartes aéronautiques approuvée par l'Autorité Aéronautique ;

(iii) Coordination avec les autres partenaires du centre ou autres organismes extérieurs ;

(iv) Coordination avec le gestionnaire du projet :

(A) pour la participation aux études de sécurité ;

(B) pour la transmission des éléments nécessaires à l'approbation des cartes aéronautiques ;

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

(C) pour la consultation des parties prenantes en vue de la validation de l'étude de définition et de la conception des cartes aéronautiques ;

(d) Processus de conception et de mise à jour de :

(i) cartes d'obstacles d'aérodrome ;

(ii) cartes de croisière ;

(iii) cartes de zone ;

(iv) cartes de départ normalisées aux instruments (SID) ;

(v) cartes d'arrivée normalisées aux instruments (STAR) ;

(vi) cartes d'approche aux instruments ;

(vii) cartes d'approche à vue ;

(viii) cartes d'aérodrome/d'hélistation ;

(ix) cartes de mouvements à la surface de l'aérodrome ;

(x) cartes de stationnement et d'accostage d'aéronef ;

(xi) cartes régionales ;

(xii) carte aéronautique du monde au 1/1 000 000 ;

(xiii) carte aéronautique du monde au 1/500 000 ;

(xiv) carte de tracé de navigation ;

(xv) carte aéronautique de navigation à petite échelle ;

(xvi) carte d'altitude minimale pour le vol sous surveillance.

(e) Procédure de vérification et de validation des cartes aéronautiques ;

(f) Processus de management de la qualité :

(i) Processus mis en place pour assurer la traçabilité et l'enregistrement des activités réalisées dans le cadre de la conception des cartes aéronautiques ;

(ii) Procédures de collecte, vérification, validation et maintenance des données WGS-84 et e-TOD ;

(iii) Procédure de coordination interne et externe avant publication des cartes ;

(iv) Procédure de gestion de la documentation liée à la conception des cartes aéronautiques (identification, traçabilité, conservation et archivage) ;

(v) Procédure de traitement des réclamations et plaintes relatives aux produits et services de cartographie aéronautique ;

(vi) Procédure de gestion des erreurs détectées dans les données, dans les produits cartographiques ou au cours du processus de conception ;

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/

(vii) Procédure d'entretien, de maintenance, d'étalonnage et de calibration, lorsque applicable, ainsi que de mise à jour des outils, équipements et logiciels utilisés pour les activités MAP ;

(viii) Procédures de maintenance continue et périodique d'une carte aéronautique.

8. CONTACT

(1) Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter ans.oversight@ccaa.aero.

(2) Toute proposition de modification de la présente circulaire est bienvenue et peut être soumise à l'adresse électronique ci-dessus.

Yaoundé, le 15 OCT 2026

Le Directeur Général,

Paule ASSOUMOU KOKI

B.P./P.O.Box : 6998 Yaoundé - Tél./Phone : +237 222 30 30 90 / 222 30 26 92 Fax : +237 222 30 33 62 - Email: contact@ccaa.aero - Site web: http://www.ccaa.aero/